

Séance extraordinaire du 6 juin 2016



**2016-06
105**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 6 juin 2016 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Est absent à cette session:

Siège #2 - M. Richard Morin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 3 juin 2016 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne peuvent pas modifier l'ordre du jour publié à l'avis de convocation.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Acceptation de l'offre de financement (1,703,500\$)

04.02 - Modification des règlements d'emprunts

04.03 - Programme PAARRM

04.04 - Règlement avec la directrice des loisirs

04.05 - Contrat à long terme avec Infotech

04.06 - Approbation des états financiers 2015 de l'OMH La Guadeloupe

04.07 - Servitude de conduites d'aqueduc et d'égouts

04.08 - Avis de modification au contrat de la 26e Avenue

04.09 - Financement à court terme du règlement 470-2015

04.10 - Demandes de dons

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Les élus n'étant pas tous présents, ils doivent procéder avec l'ordre du jour inscrit à l'avis public de convocation.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2016-06
106**

04.01 - Acceptation de l'offre de financement (1,703,500\$)

Attendu la procédure de refinancement à long terme des règlements d'emprunts 350-2004, 351-2004, 419-2010 et 428-2011;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité du village de La Guadeloupe accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour son emprunt du 14 juin 2016, pour un montant de 1 703 500 \$, par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 350-2004, 351-2004, 419-2010 et 428-2011 au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

96 900 \$	2,175%	14 juin 2017
99 500 \$	2,175%	14 juin 2018
102 200 \$	2,175%	14 juin 2019
104 900 \$	2,175%	14 juin 2020
1 300 000 \$	2,175%	14 juin 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

QUE demande soit faite au Ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée unanimement

**2016-06
107**

04.02 - Modification des règlements d'emprunts

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite emprunter par billet un montant total de 1 703 500 \$:

Règlements d'emprunt n° Pour un montant de \$

350-2004	516 600 \$
351-2004	61 000 \$
419-2010	236 600 \$

419-2010	739 300 \$
428-2011	150 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 703 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 350-2004, 351-2004, 419-2010 et 428-2011 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 14 juin 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017 96 900 \$

2018 99 500 \$

2019 102 200 \$

2020 104 900 \$

2021 107 900 \$(à payer en 2021)

2021 1 192 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de La Guadeloupe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 350-2004, 351-2004, 419-2010 et 428-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée unanimement

**2016-06
108**

04.03 - Programme PAARRM

Attendu la résolution # 2016-05-97 de ce conseil concernant une demande au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAARRM) pour l'exercice 2016;

Attendu l'ouverture du Ministère des Transport du Québec à recevoir des demandes de subvention dans le cadre du programme PAARRM;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et unanimement résolu :

- d'abroger la résolution # 2016-05-97

- de mandater la direction générale afin de déposer une demande dans le cadre du programme PAARRM 2015-2016
- Travaux ciblés:
 - creusage des fossés et amélioration du drainage du Rang St-Jean-Baptiste (25e Avenue)
 - coût estimé des travaux 20,000\$
 - Montant demandé 10,000\$

Adoptée unanimement.

**2016-06
109**

04.04 - Règlement avec la directrice des loisirs

Attendu que le registre de temps à reprendre fait état de 862 heures (des exercices financiers 2009 à 2016 inclusivement) à reprendre pour la directrice des loisirs;

Attendu que les conseillers au siège # 1, #2 et monsieur le maire ont convenu d'un règlement avec la directrice des loisirs;

Attendu que le conseil souhaite régler cette question;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter la proposition de règlement suivante:

- Sur les 862 heures réclamées ... 450 seront payées
- Le salaire payé sera la moyenne salariale horaire entre les exercices 2009 (17.30\$) et 2016 (24.52\$) soit 21\$/ h
- Le montant du règlement sera donc de 9,450\$

Il est expressément convenu que ce règlement couvre toutes les réclamations possibles pour du temps supplémentaire ou du temps à reprendre. Ce règlement couvre toute la période d'embauche de la directrice des loisirs jusqu'au 1er août 2016.

Adoptée sur division. Pour = 4 ; contre = 1

**2016-06
110**

04.05 - Contrat à long terme avec Infotech

Attendu qu'Infotech est le fournisseur de la plateforme logicielle de gestion municipale utilisée par la municipalité La Guadeloupe;

Attendu que cette plateforme logicielle répond très adéquatement aux besoins de la municipalité;

Attendu que la municipalité est très satisfaite du service de soutien de l'équipe d'Infotech;

Attendu la proposition d'Infotech déposée devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre promotionnelle d'Infotech pour un renouvellement de cinq (5) ans, sans augmentation de coût annuel, se terminant le 31 décembre 2021
 - Le forfait choisi est le forfait optimal (forfait de base 8,600\$+ 625\$) = 9,225\$ / année
 - Le contrat constitue un engagement à long terme envers INFOTECH . Le déboursé sera effectué annuellement sur autorisation du conseil municipal de La Guadeloupe suite à une facturation d'INFOTECH.

- de mandater M. Rosaire Coulombe, maire, et M. Marc A. Doyle, directeur général, pour sa signature

Adoptée unanimement.

**2016-06
111**

04.06 - Approbation des états financiers 2015 de l'OMH La Guadeloupe

Attendu le dépôt des états financiers 2015 de l'OMH La Guadeloupe, vérifiés par la firme Lemieux Nolet;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter les états financiers 2015 vérifiés de l'OMH La Guadeloupe
- d'ajuster la contribution financière municipale de l'exercice 2015 comme suit:
 - Programme d'habitation à loyer modique : 641\$
 - Programme supplément au loyer : 98 \$

Adoptée unanimement.

**2016-06
112**

04.07 - Servitude de conduites d'aqueduc et d'égouts

Attendu que la municipalité La Guadeloupe prévoit le raccordement du futur développement Beaudoin par des conduites traversant le terrain de M. Sébastien Turcotte et Mme Claudia Busque, à l'intersection de la 4e rue Est et de la 26e Avenue;

Attendu qu'il est nécessaire de localiser et d'officialiser par contrat notarié une servitude de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de vendre une parcelle de terrain municipal à M. Sébastien Turcotte et Mme Claudia Busque:
 - 21-3 du Rang 13 Sud du Canton de Shenley, d'une superficie de 208.4 mètres carrés
 - soit 208.4×10.764 pieds carrés / mètre carré = 2243.22 pieds carrés
 - une valeur de 2243.22×0.13 \$/pieds carré = 291.62\$
- en contrepartie, de convenir avec M. Sébastien Turcotte et Mme Claudia Busque d'une servitude de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires, en faveur de la rue projetée étant une partie du lot 21-3 du rang 13 du canton de Shenley, sur les parcelles suivantes:
 - 21-3-5 du Rang 13 Sud du Canton de Shenley, pour une superficie de 240.7 mètres carrés
 - 21-3 du Rang 13 du Canton de Shenley, pour une superficie de 73.3 mètres carrés
 - soit 314.00 mètres carrés $\times 10.764$ pieds carrés / mètre carré = 3379.90 pieds carrés
 - la valeur de contrepartie est établie à 291.62\$
- de mandater les professionnels suivant au dossier:
 - M. Francis Carrier, arpenteur géomètre
 - Me Christine Talbot, notaire
- d'accepter que la municipalité de La Guadeloupe couvre l'ensemble des honoraires et déboursés professionnels pour la vente du terrain ainsi que la création de cette servitude;
- de mandater M. Rosaire Coulombe, maire et M. Marc André Doyle, pour la signature des actes notariés.

Adoptée unanimement.

**2016-06
113**

04.08 - Avis de modification au contrat de la 26e Avenue

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a obtenu une servitude lui permettant d'installer des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les parcelles 21-3-5 et 21-3 du Rang 13 du canton de Shenley;

Attendu que la municipalité souhaite procéder immédiatement à l'installation de ces conduites;

Attendu que la municipalité souhaite inclure ces travaux au devis de l'entrepreneur pour la réfection de la 26e Avenue, par mesure d'économie;

Attendu l'estimation des coûts convenus entre WSP inc et l'entrepreneur général au dossier de la réfection de la 26e Avenue;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la directive de changement # 002, préparée par WSP inc. au montant de 20,839.17\$ avant taxes

Adoptée unanimement.

**2016-06
114**

04.09 - Financement à court terme du règlement 470-2015

Attendu l'approbation du règlement 470-2015 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT);

Attendu l'offre de financement temporaire déposée par le Centre Financier aux Entreprises Desjardins;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- d'accepter l'offre de financement temporaire du règlement 470-2015 déposée par Desjardins, savoir:
 - Taux d'intérêt : TP + 0% (Taux préférentiel à 2,70% en date du 27-05-2016)
 - Frais : 0\$, car inclus dans l'entente de tarification
 - Remboursement : Intérêts seulement et capital à échéance
 - Amortissement : 12 mois à 24 mois (selon reddition prévue)
- de mandater M. Rosaire Coulombe, maire, et M. Marc André Doyle, directeur général, pour la signature des documents administratifs avec Desjardins

Adoptée unanimement.

**2016-06
115**

04.10 - Demandes de dons

Attendu les demandes de dons et commandites déposées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Défi têtes rasées de Leucan - Jocelyne Labrecque.....100.00\$
- Fondation Canadienne du rein - Marius Gagné.....100.00\$

Adoptée unanimement.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2016-06
116**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 8h05

Rosaire Coulombe, maire

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.